



TÉLÉTRAVAIL : LA FGTA-FO APPELLE À L'OUVERTURE RAPIDE DE NÉGOCIATIONS DANS LES BRANCHES ET LES ENTREPRISES

Pour réduire les risques de contamination au Covid-19, le gouvernement a demandé aux employeurs de poursuivre autant que possible le télétravail avec le déconfinement.

Alors que le télétravail requiert selon le droit un encadrement strict (avenant au contrat de travail, matériel, horaires, etc.), près de 5 millions de salariés se retrouvent aujourd'hui dans un flou juridique qui ne peut pas durer.

Ces salariés, souvent novices en matière de télétravail, se trouvent exposés aux risques psychosociaux : selon un sondage CSA pour Malakoff Humanis publié le 6 mai, quatre télétravailleurs sur dix ont du mal à articuler temps de vie professionnelle et personnelle (39%) ou à se déconnecter du travail (45%).

Sans matériel ou lieu adapté, avec des enfants à garder, des surcoûts (frais de bureau), ce télétravail dégradé, contraint et non préparé génère de nouvelles difficultés à traiter d'urgence.

La FGTA-FO se joint donc à l'appel de la Confédération pour la négociation d'un accord national interprofessionnel (ANI) sur ce thème. Celui-ci se devra d'aborder le droit à la déconnexion.

Dans l'attente de la conclusion d'un tel accord, la FGTA-FO appelle à l'ouverture de négociations d'accords de branche et d'entreprises afin d'assurer rapidement un cadre protecteur à tous les salariés concernés.

L'ensemble des membres du Bureau fédéral et les équipes syndicales vont entamer dès cette semaine les démarches en ce sens.